

Ministère de l'Éducation
de Basse-Saxe

Französisch



© Christian Schwiert / Fotolia

Les questions et réponses
les plus importantes
concernant le

passage de l'école
primaire à une école
secondaire



Niedersachsen.
Klar.

Préface

Organiser les passages

Mesdames, Messieurs,
chers parents et responsables légaux,

Votre enfant passe de l'école primaire à l'école secondaire – une étape excitante de la vie, liée à de nombreuses questions et certainement également à une certaine agitation. En tant que parents et responsables légaux, vous choisissez le type d'école convenant le mieux à votre enfant, mais vous n'êtes pas seuls face à cette décision à prendre : vous pouvez bénéficier d'une vaste panoplie d'informations et de conseils.

Ce dépliant fournit une première orientation sur le système éducatif différencié de la Basse-Saxe. Nous vous invitons cependant à profiter en particulier des entretiens d'orientation avec les enseignants de l'école primaire de votre enfant et des réunions d'information organisées par les établissements d'enseignement secondaire ! Ces offres vous aideront à prendre une décision fondée quant à la poursuite du parcours éducatif de votre enfant.

Mais quelle que soit l'importance de cette décision, il ne faut pas oublier qu'elle n'est pas irréversible ! La passerelle entre les différents types d'écoles est assurée, un changement ultérieur est possible. Les enfants se développent individuellement et différemment, il n'est pas toujours possible de prévoir clairement le chemin à suivre. Notre objectif commun devrait toujours être que les enfants et les jeunes puissent faire face aux exigences de leur nouvelle école avec confiance et motivation, qu'ils aient du plaisir à apprendre, qu'ils trouvent leur propre voie et qu'ils se sachent bien encadrés.

Dans cet esprit, je vous souhaite, à vous et à vos enfants, une main heureuse dans les décisions à prendre et beaucoup de réussite pour l'avenir !



Cordialement

Julia Willie Hamburg

Julia Willie Hamburg
Ministre de l'Éducation de Basse-Saxe

1. De quelle aide puis-je bénéficier pour décider de l'orientation de mon enfant vers une école secondaire ?

L'école primaire vous propose au moins deux entretiens d'orientation au cours de la 4e année scolaire afin de vous informer sur le développement individuel de l'apprentissage de votre enfant et de vous conseiller sur le choix des formes d'écoles secondaires et des filières de formation (§ 59, alinéa 1, phrase 1 de la loi scolaire de Basse-Saxe). L'élève doit être impliqué dans la consultation. (N° 6.2 du décret "Le travail à l'école primaire"). Dans le cadre du deuxième entretien d'orientation, vous recevez, si vous le souhaitez, une recommandation d'orientation scolaire qui sera consignée dans le procès-verbal de conseil. Dans ce cas, le conseil de classe décide au préalable d'une recommandation d'orientation pour votre enfant. Les principaux résultats des entretiens d'orientation sont consignés par écrit afin de garantir l'engagement et la transparence. Vous recevrez un exemplaire de cette documentation. Considérez que les enseignants connaissent votre enfant et qu'ils peuvent aussi évaluer ses performances par rapport aux autres élèves. De plus, lors d'une réunion d'information tenue à la fin de la 3e ou au début de la 4e année scolaire, vous serez informé des exigences et des contenus d'apprentissage des écoles secondaires, des possibilités de changement de filière et des diplômes de fin d'études. Vous décidez ensuite de la poursuite de la scolarité de votre enfant et l'inscrivez dans un établissement d'enseignement secondaire. Les dates d'inscription dans les écoles secondaires se situent entre 5 et 10 semaines avant le début des vacances d'été.

Pour les élèves ayant besoin d'un soutien pédagogique spécial, les dispositions du "Règlement relatif à la détermination des besoins en matière de soutien pédagogique spécial" et du décret "Dispositions complémentaires au règlement relatif à la détermination des besoins en matière de soutien pédagogique spécial" sont applicables dans leur version en vigueur.

Pour les élèves ayant besoin d'un soutien pédagogique spécial, veuillez consulter les informations complémentaires destinées aux responsables légaux dans le dépliant "Le passage à l'école secondaire : organiser les passages !"

Vous trouverez le dépliant sur Internet à l'adresse

www.mk.niedersachsen.de

> Service > Publications > Autres sujets

2. Existe-t-il des directives obligatoires pour les entretiens d'orientation ?

Un formulaire prédéfini doit être obligatoirement utilisé pour tous les élèves pour établir le procès-verbal des deux entretiens d'orientation. Il permet d'uniformiser la procédure et constitue pour les enseignants une aide qui leur permet de s'assurer que tous les aspects importants ont été pris en compte.

Les entretiens sont basés sur le niveau de performance, le développement de l'apprentissage et le comportement social et de travail de votre enfant. Tous les critères sont importants lors de l'orientation vers une forme d'école secondaire. Aucune moyenne de notes n'est prédéfinie, mais l'ensemble des notes doit être pris en compte en fonction de la formation souhaitée. Outre les résultats de l'apprentissage, il convient de prendre en compte le développement de la personnalité de l'élève ainsi que les conditions extérieures qui influencent la réussite de l'apprentissage.

3. Comment obtenir des informations sur les exigences des écoles secondaires ?

Vous pouvez vous renseigner sur les exigences scolaires de la Hauptschule, de la Realschule, de la Oberschule, du Gymnasium ainsi que de la Gesamtschule directement auprès des écoles. Les écoles organisent des réunions d'information, une "journée portes ouvertes" et d'autres activités similaires.

Les différentes missions éducatives des établissements d'enseignement secondaire peuvent être décrites comme suit :

La **Hauptschule** transmet aux élèves une formation générale de base axée sur des faits proches de la vie quotidienne, ainsi qu'une orientation professionnelle individuelle et permet une spécialisation individuelle dans la formation professionnelle. Elle renforce les compétences de base, les attitudes de travail, les techniques culturelles élémentaires et l'apprentissage autonome. Dans l'enseignement, l'accent est mis sur les formes d'apprentissage basées sur la pratique.

La **Realschule** transmet à ses élèves une culture générale plus étendue et une orientation professionnelle générale. Elle amène les élèves à avoir une vue d'ensemble de contextes d'action complexes et les rend capables de mener à bien des processus d'apprentissage de plus en plus autonomes. La Realschule permet à ses élèves de se spécialiser individuellement dans l'une des options (profils) suivantes : langues étrangères, économie, technologie ou la santé et le social.

Le **Gymnasium** (lycée) transmet à ses élèves une culture générale étendue et approfondie et leur permet d'acquérir l'aptitude générale aux études. Il renforce l'apprentissage autonome et le travail scientifique. Les élèves ont la possibilité, grâce à des offres appropriées, de se spécialiser individuellement, tant au niveau du secondaire qu'au niveau du lycée.

La **Oberschule** dispense à ses élèves une formation générale de base, élargie ou approfondie et leur permet de se spécialiser individuellement en fonction de leurs capacités et de leurs prédispositions. La Oberschule renforce les compétences de base, l'apprentissage autonome et encourage l'apprentissage social. En 9e et 10e année, elle propose

- un focus sur la pratique professionnelle avec des mesures d'orientation et de formation professionnelle,
- les profils suivants: langues étrangères, économie, technique, santé et social, ainsi
- qu'une préparation à la fréquentation de l'école secondaire supérieure (lycée) dans l'offre gymnasiale.

La **Gesamtschule** transmet à ses élèves une formation générale de base, élargie ou large et approfondie. Elle renforce les compétences de base, l'apprentissage autonome et le travail scientifique et permet aux élèves de se spécialiser individuellement en fonction de leurs capacités et de leurs préférences. L'école intégrée (IGS integrierte Gesamtschule) offre des expériences d'apprentissage communes malgré des conditions d'apprentissage différentes et favorise l'apprentissage social par un enseignement commun.

4. Quels sont les diplômes délivrés dans chaque type d'école ?

En Basse-Saxe, les diplômes suivants peuvent être délivrés dans chacune des filières d'enseignement général secondaire :

À la fin de la 9e année scolaire

- Diplôme de fin d'études secondaires (Hauptschulabschluss)
- Diplôme de l'école spécialisée dans l'apprentissage

À la fin de la 9e année scolaire

- Diplôme de fin d'études secondaires I – Realschulabschluss
- Diplôme de fin d'études secondaires I – Hauptschulabschluss
- Diplôme élargi de fin d'études secondaires (Erweiterter Sekundarabschluss I) donnant accès à la phase d'introduction de l'enseignement secondaire supérieur (gymnasiale Oberstufe) d'un lycée d'enseignement général (allgemein bildendes Gymnasium) ou d'une école polyvalente (Gesamtschule) ainsi qu'à un lycée professionnel (Berufliches Gymnasium)

La partie scolaire du baccalauréat spécialisé (Fachhochschulreife) ainsi que le baccalauréat général (allgemeine Hochschulreife) peuvent être délivrés dans les classes supérieures des lycées (Gymnasien) et des écoles coopératives et intégrées (Kooperative und Integrierte Gesamtschulen). Ces écoles délivrent l'attestation de baccalauréat général sur présentation de l'attestation de la partie professionnelle du baccalauréat. Par ailleurs, les écoles professionnelles permettent également de délivrer les diplômes susmentionnés. En fonction du diplôme délivré, il est possible de poursuivre ses études dans l'enseignement secondaire supérieur, dans une école supérieure spécialisée ou à l'université.

5. Comment inscrire mon enfant dans une école secondaire ?

Le passage de l'école primaire aux écoles secondaires se fait sur la base du bulletin scolaire du premier semestre de la 4e année scolaire et d'une consultation approfondie des parents par l'école primaire. Les responsables légaux inscrivent leur enfant dans les établissements d'enseignement secondaire ("libre choix des parents"). Pour le passage dans une Oberschule ou une Gesamtschule, les cas suivants sont envisageables, selon l'organisation de l'enseignement en 5e année scolaire :



© Christian Schwiier / Fotolia

- Si l'enseignement en 5e année est dispensé par classe (enseignement commun), l'inscription à l'école secondaire se fait sans tenir compte d'une filière/voie de formation ou d'une différenciation des performances professionnelles qui interviendrait ultérieurement.
- Si l'enseignement des mathématiques et de l'anglais en 5e année scolaire est dispensé de manière différenciée, l'admission dans ces matières se fait, selon la décision des parents, dans les cours dont le niveau d'exigence correspond au type d'école souhaité.
- Si l'enseignement est principalement dispensé dans le cadre d'une filière, l'admission se fait dans la filière souhaitée par les parents.
- Le travail dans une IGS est organisé par classe (enseignement commun avec différenciation). L'inscription se fait sans aucune autre précision sur une différenciation externe des performances professionnelles qui interviendrait ultérieurement.
- Le travail à la Kooperative Gesamtschule (KGS) peut être organisé en fonction de la filière scolaire ou en groupes d'apprentissage interbranches. Indépendamment de cette organisation interne, l'admission dans une KGS se fait toujours dans la filière souhaitée par les parents.

6. Mon enfant peut-il changer de type d'école s'il s'avère qu'il n'est pas assez performant et qu'il pourrait faire mieux ?

Le principe de passerelle entre les différents types d'écoles est d'une importance capitale. Les parcours de formation dans les écoles secondaires sont donc coordonnés de manière à permettre le passage d'un type d'école à l'autre. Dans certaines conditions (moyenne des notes), il existe même un droit légal au changement de type d'école, qui est également mentionné dans le bulletin scolaire. Dans ce cas, c'est vous, en tant que responsable légal, qui décidez si le changement doit être effectué. Vous pouvez également, en tant que responsable légal, faire une demande de changement de type d'école, sur laquelle le conseil de classe se prononcera. Il examine alors si, sur la base du développement de l'apprentissage et des performances de votre enfant, on peut s'attendre à ce qu'il réussisse dans la nouvelle forme d'école choisie.

7. Que se passe-t-il si les résultats de mon enfant montrent que le type d'école que j'ai choisi est trop difficile pour lui ?

Dans ce cas également, le principe de passerelle d'un type d'école à l'autre s'applique. En tant que responsable légal, vous pouvez effectuer une demande de changement de type d'école.

Dans l'IGS, les élèves passent dans l'année scolaire supérieure sans décision de passage. Grâce à un travail différencié et à une différenciation des performances en anglais, mathématiques, allemand et sciences naturelles à partir de la 7e année scolaire, votre enfant trouve des exigences qui correspondent à ses capacités respectives. Cela permet d'éviter l'échec scolaire et de maintenir longtemps ouverte la voie de l'apprentissage pour obtenir le meilleur diplôme possible.

Dans les écoles secondaires, les élèves reçoivent "sous un même toit" une formation générale de base et élargie, et dans les écoles secondaires avec une offre gymnasiale, une formation générale approfondie. À la fin de la cinquième année scolaire, les élèves passent en 6e année sans décision de passage. L'école secondaire peut décider que les élèves passent également en 7e année sans décision de passage.



© drubig-photo / Fotolia

En raison de la transparence et de l'adaptation individuelle des exigences aux possibilités d'apprentissage et de performance des élèves, il n'est pas nécessaire de changer de type d'école si les performances d'apprentissage de votre enfant évoluent. Dans la KGS, la Hauptschule, la Realschule et le Gymnasium sont gérés "sous le même toit" en tant que filières scolaires liées et interdépendantes. L'enseignement intersectoriel et la possibilité de changer de filière assurent la transparence et une adaptation individuelle des exigences aux possibilités d'apprentissage et de performance des élèves. Il n'est donc pas nécessaire de changer de filière si les performances d'apprentissage de votre enfant évoluent.

Les élèves qui n'ont pas avancé après deux ans de fréquentation de la même année scolaire ou au cours de deux années scolaires consécutives peuvent être orientés vers un autre type d'école par décision du conseil de classe, le cas échéant. Ceci afin de protéger l'enfant d'un surmenage durable et de lui offrir de meilleures chances de développement.

S'il n'y a pas de transfert, l'élève suit les cours de l'école qu'il a fréquentée jusqu'à présent dans l'année scolaire suivante.



© contrastwerkstatt / Fotolia

8. Les parents peuvent-ils choisir une école particulière pour leur enfant ou existe-t-il des cartes scolaire définies ?

Si une carte scolaire a été établie, votre enfant doit fréquenter l'école du type choisi dans sa carte scolaire. Les dérogations ne sont possibles que dans des cas particuliers (difficultés excessives ou raisons pédagogiques particulières). Si votre enfant souhaite fréquenter une école à temps plein (Ganztagschule) et qu'il n'y a pas d'école correspondante dans la carte scolaire, il peut fréquenter une école à temps plein (Ganztagschule) dans un autre district scolaire, mais il n'y a pas de droit d'admission (voir à ce sujet le point "9. Que se passe-t-il si, dans une école donnée, le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles ?")

Si l'autorité scolaire n'a pas défini de carte scolaire, toute école située sur son territoire peut en principe être fréquentée.

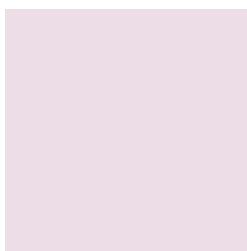


© ti-ja / iStock

9. Que se passe-t-il si, dans une école donnée, le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles ?

Dans de tels cas, un tirage au sort est obligatoire pour l'admission dans les écoles à plein temps (Ganztagschule) (à l'exception des Oberschulen) et les Gesamtschulen. Dans les autres écoles secondaires pour lesquelles aucune carte scolaire n'a été définie, un tirage au sort peut également avoir lieu si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles et si aucune autre mesure n'a permis d'accueillir tous les élèves inscrits. En cas de tirage au sort, l'école développera des critères appropriés en étroite collaboration avec l'autorité scolaire.

Il se peut donc que votre enfant n'obtienne pas de place dans une école donnée. Dans tous les cas, il obtiendra une place dans une école où il pourra obtenir le diplôme souhaité.



Éditeur :

Ministère de l'Éducation de Basse Saxe
(Niedersächsisches Kultusministerium)
Hans-Böckler-Allee 5, 30173 Hanovre
Email : pressestelle@mk.niedersachsen.de
www.mk.niedersachsen.de

Commandes :

Fax : 05 11 / 1 20 74 51
Email : bibliothek@mk.niedersachsen.de

Cette brochure ne peut pas être utilisée à des fins de publicité électorale lors de campagnes électorales, comme toutes les publications du gouvernement du Land.

Conception :

Visuelle Lebensfreude, Hanovre

Impression :

unidruck GmbH & Co KG, Hanovre



Avril 2023